

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis, tenue le 24 novembre 2021 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli à compter de 19 h 00 sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Jennifer Laflamme	Padoue (par téléphone)
	Nancy Banville	Price
	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM.	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Maxime Richard Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Simon Yvan Caron	La Rédemption
	Pascal Rioux	Saint-Donat

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mme Judith Garon, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe et Mme Martine Caron, directrice du développement.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-11-283

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination direction générale par intérim
4. Élection du préfet
 - 4.1 Ouverture de la période d'élection
 - 4.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur
 - 4.3 Nomination du préfet de la MRC de La Mitis
 - 4.4 Destruction des bulletins de vote
 - 4.5 Fermeture de la période d'élection
 - 4.6 Assermentation du préfet
5. Nomination du préfet suppléant
6. Nomination des membres du comité administratif de la MRC
 - 6.1 Représentant du comité administratif : secteur Centre
 - 6.2 Représentant du comité administratif : secteur Centre
 - 6.3 Représentant du comité administratif : secteur Est

- 6.4 Représentant du comité administratif : secteur Ouest
- 7. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021
 - 7.1 Adoption
 - 7.2 Suivi
- 8. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2021
 - 8.1 Adoption
 - 8.2 Suivi
- 9. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
- 11. Rapport de la commission d'aménagement
- 12. Saint-Gabriel : demande de reclassification au MTQ

C. ADMINISTRATION

- 13. Présentation des différents comités et responsabilités
- 14. Adoption de l'horaire des CA et des CM pour l'année 2022
- 15. Adoption des prévisions budgétaires des TNO pour 2022
- 16. Règlement RÉG344-2021 TNO
 - 16.1 Avis de motion pour le règlement de taxation pour les TNO de La Mitis pour l'année 2022
 - 16.2 Dépôt projet de règlement RÉG344-2021 de taxation pour les TNO de La Mitis pour l'année 2022
- 17. Adoption des prévisions budgétaires de la MRC pour 2022
- 18. Règlement RÉG345-2021 MRC
 - 18.1 Avis de motion pour le règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2022
 - 18.2 Dépôt projet de règlement RÉG344-2021 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2022
- 19. Autorisation signature acte de vente du 300, av. du Sanatorium
- 20. TAC de La Mitis
 - 20.1 Modalités 2021-programme de subvention au transport adapté
 - 20.2 Modalités 2021-programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
 - 20.3 Nomination représentant de la MRC au CA du TAC
 - 20.4 Adoption Plan transport adapté 2020-2022
 - 20.5 Adoption Plan transport collectif 2020-2022
- 21. Autorisation versement fonds COVID à l'Écocentre
- 22. Dons et commandites
- 23. Comité de sécurité publique : suivi
- 24. Entériner contrat de travail direction aménagement

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

E. DIVERS

- a) Octroi d'un contrat pour un soutien à la direction générale
- b) Formation obligatoire sur l'éthique pour les élus municipaux

F. DÉVELOPPEMENT

- 25. Fonds Régions et Ruralité
 - 25.1 Recommandation projets en vitalisation
 - 25.2 Recommandation projets en initiatives culturelles

26. Adoption du PSRPM : Programme de subvention à la restauration patrimoniale
27. Soutien à la démarche COSMOSS
28. Parc régional de la rivière Mitis-dépôt du rapport saison 2021
29. Mitis en Affaires
- 29.1 Adoption des amendements au plan d'intervention AEQ

G. PROJETS ÉOLIENS

30. Projet éolien Lac Alfred
- 30.1 Suivi
31. Projet éolien La Mitis
- 31.1 Suivi
32. Adoption du budget 2022 de la Régie de l'énergie BSL

H. HYGIÈNE DU MILIEU

33. Suivi projet multiplateforme de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Nomination direction générale par intérim

C.M. 21-11-284

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général par intérim pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE les directions en place doivent pallier à leur absence, reprendre les dossiers en cours et assumer de nouvelles tâches et responsabilités.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité :

- De nommer Mme Judith Garon directrice générale par intérim,
- De nommer Mme Martine Caron directrice générale adjointe au développement et aux ressources humaines;
- D'autoriser une majoration de 10 % des salaires de Mme Judith Garon et Mme Martine Caron pour la durée de l'absence des directeurs généraux.

4. Élection du préfet

4.1 Ouverture de la période d'élection

C.M. 21-11-285

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'ouvrir la période d'élection pour la préfecture de la MRC.

4.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

C.M. 21-11-286

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité que Mme Judith Garon soit nommée présidente d'élection et Mme Martine Caron scrutatrice d'élection. Mme Garon et Mme Caron acceptent.

4.3 Nomination du préfet de la MRC de La Mitis

C.M. 21-11-287

Conformément à l'article 210-26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c.0-9) et aux dispositions des lettres patentes de la MRC de La Mitis, le préfet est élu pour un mandat de deux (2) ans parmi les maires, à la majorité absolue des voix attribuées aux membres du Conseil. La secrétaire-trésorière adjointe Mme Judith Garon préside cette élection, qui est faite au scrutin secret.

Après un 1er tour de scrutin, la présidente d'élection déclare M. Bruno Paradis, maire de la municipalité de Price, élu au poste de préfet de la MRC de La Mitis pour un mandat de deux (2) ans. M. Paradis accepte.

Certifié et signé, ce 24e jour du mois de novembre 2021.

Mme Judith Garon, présidente d'élection

4.4 Destruction des bulletins de vote

C.M. 21-11-288

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de procéder à la destruction des bulletins de vote.

4.5 Fermeture de la période d'élection

C.M. 21-11-289

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité de fermer la période d'élection.

4.6 Assermentation du préfet

C.M. 21-11-290

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité de demander à la présidente d'élection de procéder à l'assermentation du préfet.

5. Nomination du préfet suppléant

C.M. 21-11-291

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité que M. Georges Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Gabriel, soit élu au poste de préfet suppléant de la MRC de La Mitis pour un mandat de deux (2) ans. M. Deschênes accepte.

Un huis clos est demandé par M. Georges Deschênes pour discuter du point 6. Il est 19 h 20.

La levée du huis clos est demandée par M. Georges Deschênes. Il est 19 h 38.

6. Nomination des membres du comité administratif de la MRC de La Mitis

6.1 Représentant au comité administratif : secteur Centre

C.M. 21-11-292 Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité que M. Jean-François Fortin, maire de Sainte-Flavie, soit élu au poste d'administrateur secteur Centre pour un mandat de deux (2) ans. M. Fortin accepte.

6.2 Représentant au comité administratif : secteur Centre

C.M. 21-11-293 Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité que M. Michel Verrault, maire de Sainte-Jeanne D'Arc, soit élu au poste d'administrateur secteur Centre pour un mandat de deux (2) ans. M. Verrault accepte.

6.3 Représentant au comité administratif : secteur Est

C.M. 21-11-294 Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité que Mme Jennifer Laflamme, mairesse de Padoue, soit élue au poste d'administrateur secteur Est pour un mandat de deux (2) ans. Mme Laflamme accepte.

6.4 Représentant au comité administratif : secteur Ouest

C.M. 21-11-295 Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité que Mme Micheline Barriault, mairesse de Sainte-Luce, soit élue au poste d'administrateur secteur Ouest pour un mandat de deux (2) ans. Mme Barriault accepte.

7. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 13 octobre 2021

7.1 Adoption

C.M. 21-11-296 Il est proposé par M. Simon Yvan Caron appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021 tel que présenté.

7.2 Suivi

Mme Judith Garon fait le suivi du procès-verbal du 13 octobre 2021.

8. Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 3 novembre 2021

8.1 Adoption

C.M. 21-11-297

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2021 tel que présenté.

8.2 Suivi

Mme Judith Garon fait le suivi du procès-verbal du 3 novembre 2021.

9. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)

C.M. 21-11-298

CONSIDÉRANT QUE le règlement RÉG303-2016 relatif à la constitution du comité consultatif agricole prévoit un mécanisme de renouvellement de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des postes pairs est venu à échéance;

CONSIDÉRANT la démission de M. Francis Pelletier, producteur délégué par l'UPA (poste 5), effective au 6 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'UPA de nommer M. Patrick Lavoie, producteur, pour terminer le mandat au poste 5.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats de messieurs Mathieu Langlois (poste 4), Patrick Lavoie (poste 5), Jean Côté (poste 6) et André Blouin (poste 8). De plus, il est résolu de nommer M. Marc-André Larrivée au poste 2 en remplacement de M. Rodrigue Roy. Ainsi, le comité sera formé des membres suivants :

Poste	Catégorie	Nom
1	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Georges Deschênes
2	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Marc-André Larrivée
3	Producteur agricole délégué par l'UPA	Yannick Côté
4	Producteur agricole délégué par l'UPA	Mathieu Langlois
5	Producteur agricole délégué par l'UPA	Patrick Lavoie
6	Producteur agricole délégué par l'UPA	Jean Côté
7	Citoyen non élu et non agriculteur	André-Albert Proulx
8	Citoyen non élu et non agriculteur	André Blouin

11. **Rapport de la commission d'aménagement**

M. Jean-François Fortin informe les élus des différentes discussions ayant cours à la commission d'aménagement.

12. **Saint-Gabriel : demande de reclassification au MTQ**

C.M. 21-11-299

CONSIDÉRANT QUE la classification du réseau routier local 1 et 2 est basée sur des cartes datant de 1992;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des 7 Lacs et du Mont-Comi a connu un développement résidentiel significatif au cours des 30 dernières années, engendrant une augmentation très marquée de l'utilisation du réseau routier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, avec sa résolution 21-10-167, a adressé une demande au Ministère des Transports pour la reclassification du Chemin Gagnon et du Chemin du Mont-Comi en route locale priorité 2.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Saint-Gabriel de Rimouski dans sa demande au Ministère des Transports pour la reclassification du Chemin Gagnon et du Chemin du Mont-Comi en route locale priorité 2.

C. **ADMINISTRATION**

13. **Présentation des différents comités de la MRC et leurs responsabilités**

La liste des différents comités de la MRC, leurs responsabilités et leur mandat a été remise aux élus afin de leur permettre de cibler leurs champs d'intérêts. Les nominations des postes à remplacer auront lieu lors du Conseil du 8 décembre.

14. **Adoption de l'horaire des CA et des CM pour 2022**

C.M. 21-11-300

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour

la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité que le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires soit adopté tel que présenté:

À l'exception des mois de janvier, août et décembre 2022, les séances du comité administratif se tiendront les premiers mercredis de chaque mois à 15 h 00 et seront suivies des séances de travail du Conseil à 19 h 00.

Les séances du Conseil des maires quant à elles se tiendront les deuxièmes mercredis de chaque mois, à l'exception des mois de janvier, août et décembre et débuteront à 19 h 00.

15. Adoption des prévisions budgétaires des TNO pour 2022

C.M. 21-11-301

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022 comme suit :

Administration générale	293 105 \$
Sûreté du Québec	24 941 \$
Évaluation	10 228 \$
Service d'inspection	16 674 \$
Voirie	40 000 \$
Hygiène du milieu	2 450 \$
TOTAL :	387 398 \$

16. Règlement RÈG344-2021 TNO

16.1 Avis de motion pour un règlement de taxation pour les TNO de La Mitis pour 2022

C.M. 21-11-302

AVIS DE MOTION est donné par M. Georges Deschênes que soit adopté lors d'une séance subséquente du Conseil des maires le règlement RÈG344-2021 pourvoyant aux revenus et dépenses et à l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022.

16.2 Dépôt du projet de règlement RÈG344-2021

C.M. 21-11-303

Mme Judith Garon dépose le projet de règlement RÈG344-2021 pourvoyant aux revenus et dépenses et à l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022.

17. Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de La Mitis 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier au plus tard le quatrième mercredi du mois de novembre de chaque année (C.M. art. 148 et 975);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal de la province de Québec, la municipalité régionale de comté de La Mitis doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires, selon les compétences qu'elle exerce, en parties distinctes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement en fonction des critères que détermine le Conseil par règlement qui peut varier selon la nature des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 205 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux dépenses de celle-ci.

POUR CES MOTIFS :

C.M. 21-11-304

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 1 telles que présentées, soit celle relative aux dépenses concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit la législation, l'administration générale, l'aménagement, l'urbanisme et l'informatique.

DESCRIPTION	MONTANTS
LÉGISLATION	293 249 \$
ADMINISTRATION	1 723 211 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	702 315 \$
INFORMATIQUE	117 561 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 1	2 836 336 \$

C.M. 21-11-305

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 2 telles que présentées, soit celle relative aux dépenses concernant seize (16) municipalités de La Mitis, ainsi que les TNO pour la gestion des matières résiduelles, le recyclage, l'enfouissement et l'Écocentre.

DESCRIPTION	MONTANTS
GESTION DE LA RÉGIE, TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES ET PGMR	254 018 \$
ENFOUISSEMENT ET MATIÈRES ORGANIQUES	1 619 101 \$
ÉCOCENTRE	359 723 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 2	2 232 842 \$

C.M. 21-11-306

Il est proposé par M. Maxime Richard Dubé, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 3 telles que présentées,

soit celle relative aux dépenses concernant seize (16) municipalités de La Mitis ainsi que les TNO des prévisions budgétaires pour la sécurité incendie.

DESCRIPTION	MONTANT
SÉCURITÉ INCENDIE	62 098 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 3	62 098 \$

C.M. 21-11-307

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 4 telles que présentées, soit celle concernant seize (16) municipalités de La Mitis et relative aux services de transport.

DESCRIPTION	MONTANT
TRANSPORT COLLECTIF INTRA	314 295 \$
TRANSPORT COLLECTIF INTER	183 762 \$
TRANSPORT ADAPTÉ	727 117 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 4	1 225 174 \$

C.M. 21-11-308

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 5 telles que présentées, soit celle relative au service de la Cour municipale pour les seize (16) municipalités concernées ainsi que les TNO de La Mitis.

DESCRIPTION	MONTANT
COUR MUNICIPALE	352 529 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 5	352 529 \$

C.M. 21-11-309

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 6 telles que présentées, soit celle relative au développement.

DESCRIPTION	MONTANT
CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION ET MARKETING	109 682 \$
DÉVELOPPEMENT RURAL	278 336 \$
DÉVELOPPEMENT CULTUREL	141 731 \$
DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	112 394 \$
CONTRIBUTION A MITIS EN AFFAIRES	510 000 \$
CONTRIBUTION AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉV (CRD)	78 327 \$
SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	49 000 \$
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	30 000 \$
AGENT STRATÉGIE JEUNESSE ET AINÉS	61 542 \$
AGENT DIVERSITÉ ET IMMIGRATION	79 376 \$
SOUTIEN AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	194 501 \$
DÉVELOPPEMENT PARC RÉGIONAL	85 730 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 6	1 730 619 \$

C.M. 21-11-310

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 7 telles que présentées, soit celle relative au génie municipal les seize (16) municipalités concernées et les TNO.

DESCRIPTION	MONTANT
SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL	763 703 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 7	763 703 \$

C.M. 21-11-311

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 8 telles que présentées, soit celle relative au développement éolien.

DESCRIPTION	MONTANT
DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN	2 652 669 \$
REDEVANCES	2 331 952 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 8	4 984 621 \$

C.M. 21-11-312

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Partie 9 telles que présentées, soit celle relative aux équipements à caractère supralocal pour les quinze (15) municipalités concernées.

DESCRIPTION	MONTANT
ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX	180 186 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 9	180 186 \$

C.M. 21-11-313

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la partie 10 telles que présentées, soit celle relative à l'évaluation pour les seize (16) municipalités concernées ainsi que les TNO.

DESCRIPTION	MONTANT
SERVICE D'ÉVALUATION	584 232 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 10	584 232 \$

18. Règlement RÈG345-2021 MRC

18.1 Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC de La Mitis pour 2022

C.M. 21-11-314

AVIS DE MOTION est donné par M. Michel Verrault que soit adopté lors d'une séance subséquente du Conseil des maires le règlement RÈG345-2021 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022.

18.2 Dépôt du projet de règlement RÈG345-2021

C.M. 21-11-315

Mme Judith Garon dépose le projet de règlement RÈG345-2021 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022.

19. Autorisation signature acte de vente 300, Ave du Sanatorium

C.M. 21-11-316

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, avec la résolution CM-21-09-225, a accepté la vente du 300, avenue du Sanatorium, Mont-Joli G5H 1V7 à la Ville de Mont-Joli pour la somme de 250 000 \$ ainsi qu'une quittance complète pour les travaux de génie civil effectués dans l'avenue Sanatorium ainsi qu'au paiement complet des factures liées à ce dossier;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement de la somme de 250 000 \$, qui portera intérêt au taux de 1,67623% l'année et qui sera payable à la MRC en 10 versements annuels, égaux et consécutifs (capital et intérêt), pour un premier terme de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt sera établi selon le taux qui sera obtenu par la MRC de la Mitis suite au renouvellement de son emprunt pour le second terme de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le premier paiement sera versé le 15 janvier 2022 et que le solde de prix de vente sera garanti par hypothèque de 1er rang sur l'immeuble, tel que mentionné dans la promesse d'achat du 14 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la vente n'est pas taxable comme mentionné dans la promesse d'achat et que toutes les conditions de la promesse d'achat ont été réalisées.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Mme Judith Garon, secrétaire-trésorière adjointe ainsi que le préfet de la MRC M. Bruno Paradis à signer tous les documents se référant à la vente du 300, avenue du Sanatorium pour et au nom de la MRC de La Mitis;
- D'accepter les modalités de la vente telle que décrites dans la présente résolution;
- D'assumer les frais d'arpenteur-géomètre et de courtier immobilier.

20. TAC de La Mitis

20.1 Modalités 2021-programme de subvention au transport adapté (PSTA)

C.M. 21-11-317

CONSIDÉRANT QUE les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Simon Yvan Caron, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité :

- **DE** signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de La Mitis face aux modalités 2021 du PSTA;
- **DE** signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de La Mitis face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;
- **DE** demander au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;
- **DE** transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Matane-Matapédia-Mitis, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

20.2 Modalités 2021-programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)

C.M. 21-11-318

CONSIDÉRANT QUE les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif ont été publiées sur le site Web du ministère des Transports le 15 novembre 2021, alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des

municipalités régionales de comté et des municipalités concernées sont adoptés depuis l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport et le milieu municipal ont, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis le début de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services ;

CONSIDÉRANT QUE sans ce programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif, et doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité :

- **DE** signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de La Mitis quant aux retards importants de disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif, et ce, depuis plusieurs années;
- **D'informer** le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable;
- **DE** demander au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif pour au moins les cinq (5) prochaines années;
- **DE** transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député Pascal Bérubé, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

20.3 Nomination d'un représentant de la MRC au CA du TAC

C.M. 21-11-319

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer Mme Nancy Banville à titre de représentant au sein du conseil d'administration du TAC de La Mitis et ce, pour une période de deux (2) ans.

20.4 Adoption Plan transport adapté 2020-2021

C.M. 21-11-320

Il est proposé par Mme Jennifer Laflamme, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le Plan de transport adapté 2020-2021 tel que présenté.

20.5 Adoption Plan transport collectif 2020-2021

Ce point est remis à une séance ultérieure.

21. Autorisation versement fonds COVID Écocentre

C.M. 21-11-321

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2021, le Conseil créait un fonds de prévoyance pour ses mandataires à même l'aide financière octroyée afin de pallier aux frais supplémentaires liés à la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ a été réservé dans ce fonds pour l'Écocentre.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Judith Garon à procéder au versement du 50 000 \$ à l'Écocentre de La Mitis.

22. Dons et commandites

Il n'y a pas de demande à traiter ce mois-ci.

23. Comité de sécurité publique : suivi

Mme Stéphanie LeBel fait une présentation aux élus concernant le programme de parrainage municipalités/policiers ainsi que le programme PLI-élus.

24. Entériner contrat de travail direction aménagement

C.M. 21-11-322

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a nommé M. Cédric Charest au poste de direction du service d'aménagement à la séance publique du 13 octobre 2021, conditionnellement à son acceptation des conditions d'emploi du contrat cadre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a déposé à M. Cédric Charest une offre de contrat cadre à titre de directeur du service d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE M. Charest a accepté les conditions du contrat.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner le contrat de travail de M. Cédric Charest au poste de directeur du

service d'aménagement. Le début de son contrat est rétroactif au 8 novembre 2021. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 1 de la classe 10 de la grille salariale soit, un taux horaire de 41.19 \$.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Il n'y a pas de point à traiter ce mois-ci.

E. DIVERS

a) Octroi d'un contrat pour un soutien à la direction générale

C.M. 21-11-323

CONSIDÉRANT l'absence de la direction générale pour un temps indéterminé;

CONSIDÉRANT l'absence de la direction générale adjointe jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée par M. Martin Normand et que ce dernier possède l'expertise pour apporter son soutien à la direction générale par intérim.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'accorder un contrat à M. Martin Normand afin d'appuyer la direction générale par intérim jusqu'au 22 décembre 2021 pour un montant maximal de 7 200 \$ (avant taxes).

b) Formation obligatoire sur l'éthique pour les élus municipaux

M. Martin Soucy s'interroge sur les intentions de la MRC concernant la formation obligatoire aux élus sur l'éthique, puisque par le passé la MRC offrait la coordination de la formation aux municipalités. Compte tenu de la situation avec la pandémie et le nombre restreint de personnes pouvant assister à des rencontres en présentiel, il est suggéré par M. Jean-François Fortin que chaque municipalité s'occupe elle-même d'inscrire ses élus aux formations à distance, offertes par la FQM et l'UMQ.

F. DÉVELOPPEMENT

25. Fonds Régions et ruralité

25.1 Recommandation projets en vitalisation

C.M. 21-11-324

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés à partir des critères établis dans le cadre de « vitalisation » ;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse ont déposé une recommandation pour les projets mentionnés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité de consentir les subventions aux projets tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, à même le volet 4 du FRR pour financer les projets suivants et conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises :

Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Sportart de Saint-Gabriel	En mélodie, au cœur des montagnes	17 280 \$
Municipalité de Sainte-Luce	Incognito – élaboration d'un concept multimédia	14 742 \$

25.2 Recommandation projets en initiatives culturelles

C.M. 21-11-325

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont tous été analysés à partir de la grille d'analyse prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité du programme Initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité en sont venus à une recommandation unanime à déposer au Conseil de la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'appliquer les recommandations du comité d'analyse du programme Initiatives culturelles selon les modalités prévues :

Dossier	Projet	Promoteur	Conditionnelle	Montant octroyé	Budget total du projet
PIC_2021-10-04	Incognito, titre provisoire	Municipalité de Sainte-Luce	oui	10 000 \$	30 602 \$
PIC_2021-10-05	En mélodie, au cœur des montagnes	SportArt	non	10 000 \$	52 480 \$
Total				20 000 \$	83 082 \$

26. Adoption du PSRPM : Programme de subvention à la restauration patrimoniale

C.M. 21-11-326

CONSIDÉRANT QUE l'offre du ministère de la Culture et des Communications permet de réaliser des actions dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine

immobilier tout en poursuivant nos objectifs de développement culture;

CONSIDÉRANT QUE les projets identifiés répondent à des besoins mitissiens identifiés;

CONSIDÉRANT QUE les projets participeront à préserver et mettre en valeur le patrimoine La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles à la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de programme est attendu par les propriétaires et la MRC de La Mitis depuis longtemps;

CONSIDÉRANT QU'une demande au programme doit comprendre une entente entre le demandeur (la MRC) et un organisme pouvant offrir des services-conseils en restauration patrimoniale aux propriétaires admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une demande au programme doit comprendre une politique d'investissement basée sur celle préparée par le ministère de la Culture et des Communications et adoptée par le Conseil de la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Magella Roussel, et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis dépose une demande de partenariat au ministère de la Culture et des Communications pour la signature d'une entente de développement culturel sur deux ans, soit de 2022 et 2023, pour un montant total de 499 874 \$ réparti ainsi :

Entité	2022	2023	Total
MRC de La Mitis	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
MCC	116 667 \$	116 667 \$	233 334 \$
Sous-total	166 667 \$	166 667 \$	333 334 \$
Mont-Joli	9 624 \$	8 674 \$	18 298 \$
Sainte-Flavie	37 253 \$	8 042 \$	45 295 \$
MCC	70 316 \$	25 075 \$	95 391 \$
Sous-total	117 194 \$	41 791 \$	158 985 \$
Total	283 860 \$	208 458 \$	492 319 \$

Il est également résolu que :

- La MRC de La Mitis signe une entente avec le Service d'aide en rénovation patrimoniale (SARP) pour une somme de base de 3220 \$;
- La politique d'investissement du Programme de subvention à la restauration patrimoniale de la MRC de La Mitis déposée au Conseil de la MRC de La Mitis, et validée par le ministère de la Culture et des Communications, soit adoptée;
- M. Bruno Paradis, préfet, soit la personne signataire de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications;
- Mme Judith Garon, directrice générale par intérim, soit la mandataire avec le ministère de la Culture et des Communications et la signataire de l'entente avec le SARP;
- Mme Nadia Fillion, conseillère au développement culturel, assure la réalisation des projets et des suivis.

27. Soutien à la démarche COSMOSS

C.M. 21-11-327

CONSIDÉRANT les correspondances reçues de la démarche COSMOSS en février et mars 2021 stipulant un besoin financier de 25 000\$ pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT les résultats probants de la démarche COSMOSS, l'adhésion et la participation active des MRC du Bas-Saint-Laurent aux démarches territoriales et régionales;

CONSIDÉRANT la multitude de demandes de soutien opérationnel et financier adressées aux MRC en matière de développement social en vertu de leur compétence en développement local et régional;

CONSIDÉRANT le portrait de l'intervention municipale en développement social en cours de réalisation par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL);

CONSIDÉRANT le nombre de ministères et de MRC impliqués dans les différentes démarches, ententes et projets issus de concertation régionale et locale en développement social, ainsi que la nécessité de favoriser l'efficacité des concertations, la maximisation des sommes investies et la consolidation d'emploi dans le secteur du développement social.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- **D'accorder** un soutien financier de 25 000 \$ pour l'exercice 2022-2023 à la démarche COSMOSS Mitis, conditionnellement à ce que la démarche COSMOSS participe aux travaux menés par le CRDBSL en vue de conclure une entente sectorielle en développement social qui prendrait effet pour l'année 2023-2024;
- **QUE** le montant de 25 000 \$ soit pris à même le fonds Régions et ruralité–volet 2 à partir de l'enveloppe « Initiatives régionales »;
- **QUE** le montant soit versé à la Corporation de développement communautaire Vallée de La Matapédia, qui agit à titre de fiduciaire pour la démarche.

28. Parc régional de la rivière Mitis-dépôt du rapport saison 2021

Le rapport de la saison 2021 du Parc régional de la rivière Mitis est déposé au Conseil pour information.

29. Mitis en Affaires

29.1 Adoption des amendements au plan d'intervention AEQ

C.M. 21-11-328

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre de la création du réseau Accès Entreprise Québec dont le but est de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution CM- 21-04-079, la MRC a nommé le conseil d'administration de Mitis en Affaires, organisme délégataire, à titre de comité aviseur pour le réseau Accès Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution CM- 21-05-119 le plan d'intervention et d'affectation des ressources déposé par Mitis en Affaires, a été approuvé par la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de pénurie de main-d'œuvre et les difficultés de recrutement conséquentes, particulièrement dans le domaine de la finance, ont amené le comité consultatif AEQ à reformater certains objectifs en fonction de profils de compétences plus distincts et harmonisés avec les compétences de l'équipe actuelle de Mitis en Affaires;

CONSIDÉRANT QU'une partie du PIAR AEQ a été amendé et réorienté vers un accompagnement plus spécialisé en soutien direct aux entrepreneurs et à l'optimisation de la performance organisationnelle pour répondre d'une manière différente aux enjeux entrepreneuriaux du territoire, aux principes de l'entente et aux objectifs et indicateurs de performance édictés par le MEI.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité d'entériner les amendements au plan d'intervention et d'affectation des ressources qui sera mis en œuvre par Mitis en Affaires dans le cadre du réseau Accès Entreprises Québec, étant entendu que ledit plan pourra encore être modifié et/ou adapté annuellement

en fonction des résultats obtenus et de l'évolution des besoins d'accompagnement des entreprises.

G. PROJETS ÉOLIENS

30. Projet éolien Lac Alfred

30.1 Suivi

Mme Judith Garon avise les élus que la production est moindre que dans les prévisions pour la période.

31. Projet éolien La Mitis

31.1 Suivi

Mme Judith Garon avise les élus que la production est moindre que dans les prévisions pour la période.

32. Adoption du budget 2022 Régie de l'énergie BSL

C.M. 21-11-329

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la Régie de l'énergie BSL pour l'année 2022 tel que présenté par Mme Judith Garon.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

33. Suivi projet multiplateforme de la Régie

Un suivi concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis ainsi que les prochaines étapes à venir est fait aux élus.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-11-330

Il est proposé par M. Martin Soucy de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 45.

Bruno Paradis
Préfet

Judith Garon
Directrice générale par intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.